



## **Délibération du Conseil Municipal** **Séance ordinaire du 05 juin 2026**

\*\*\*\*\*

**N° 2026-37**

Date de convocation : 29 mai 2026

Date d'affichage : 29 mai 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an Deux Mil Vingt Six, le cinq juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Charlyne PACÔME, Maire de Clion.

**Présents :** Mme PACÔME Charlyne, M. BEIGNEUX Pascal, Mme RAIGNAULT Chantal, M. FERRAND Bruno, Mme CHARAUDEAU Maryse, Mme BLAIN Nathalie, Mme BOISGARD Aurélie, M. CHARLUET Antoine, M. ALLÈGRE Jean-Paul, Mme STOICA-BLANCHARD Madalina, M. ROÇAS Serge.

**Absents excusés :** Mme GUMNY Brigitte, M. DIEU Gérald, Mme CHEVALIER Aurélie, M. AFIF-CHAOUCHE Yoann.

**Pouvoirs :** Mme GUMNY Brigitte à Mme PACÔME Charlyne; M. DIEU Gérald à Mme RAIGNAULT Chantal, M. AFIF-CHAOUCHE Yoann à M. ALLÈGRE Jean-Paul, Mme CHEVALIER Aurélie à M. BEIGNEUX Pascal.

**Secrétaire de séance :** M. Bruno FERRAND

### **Objet : élection des délégués et des suppléants en vue du scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

Conformément aux dispositions du Code Electoral relatives à l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026, le Conseil Municipal a été appelé à élire les délégués et les suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Après avoir rappelé les modalités de scrutin et les règles applicables, il a été procédé à l'élection au scrutin secret.

A l'issue des opérations de vote et du dépouillement, les résultats suivants ont été proclamés :

#### **Délégués titulaires :**

- Madame Charlyne PACÔME
- Monsieur Pascal BEIGNEUX
- Madame Brigitte GUMNY

#### **Délégués suppléants :**

- Monsieur FERRAND Bruno
- Madame Chantal RAIGNAULT
- Monsieur Gérald DIEU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constate les résultats de l'élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

- Proclame élus les candidats ci-dessus désignés ;
- Charge Madame le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats à Madame la Préfète de l'Indre conformément à la réglementation et aux instructions en vigueur.

La présente délibération a été adoptée et sera inscrite au registre des délibérations de la commune de CLION.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,

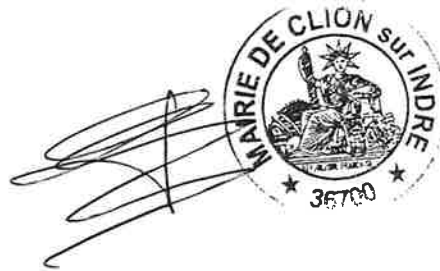
Le secrétaire de séance,  
Bruno FERRAND



Le Maire,  
Charlyne PACÔME



Certifié exécutoire par le maire le : 08/06/26  
Reçu en Préfecture le : 08/06/26  
Publié ou notifié le : 08/06/26





**Délibération du Conseil Municipal**  
**Séance ordinaire du 05 juin 2026**

Accusé de réception en préfecture  
036-213600554-20260605-6\_202638-DE  
Reçu le 08/06/2026

N° 2026-38

Date de convocation : 29 mai 2026

Date d'affichage : 29 mai 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an Deux Mil Vingt Six, le cinq juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Charlyne PACÔME, Maire de Clion.

**Présents :** Mme PACÔME Charlyne, M. BEIGNEUX Pascal, Mme RAIGNAULT Chantal, M. FERRAND Bruno, Mme CHARAUDEAU Maryse, Mme BLAIN Nathalie, Mme BOISGARD Aurélie, M. CHARLUET Antoine, M. ALLÈGRE Jean-Paul, Mme STOICA-BLANCHARD Madalina, M. ROÇAS Serge.

**Absents excusés :** Mme GUMNY Brigitte, M. DIEU Gérald, Mme CHEVALIER Aurélie, M. AFIF-CHAOUCHE Yoann.

**Pouvoirs :** Mme GUMNY Brigitte à Mme PACÔME Charlyne; M. DIEU Gérald à Mme RAIGNAULT Chantal, M. AFIF-CHAOUCHE Yoann à M. ALLÈGRE Jean-Paul, Mme CHEVALIER Aurélie à M. BEIGNEUX Pascal.

**Secrétaire de séance :** M. Bruno FERRAND

**Objet : commission intercommunale des impôts directs**

Vu l'article 1650-A du Code Général des Impôts qui dispose qu'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque établissement public de coopération intercommunale,

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner 4 membres du Conseil Municipal (2 titulaires et 2 suppléants) pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs à la communauté de communes.

Peut être délégué à cette commission tout élu inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres

Ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués suivants à la CIID :

- Chantal RAIGNAULT (titulaire)
- Bruno FERRAND (titulaire)
- Pascal BEIGNEUX (suppléant)
- Brigitte GUMNY (suppléant)

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,  
Bruno FERRAND



Le Maire,  
Charlyne PACÔME

Certifié exécutoire par le maire le : 08/06/26  
Reçu en Préfecture le : 08/06/26  
Publié ou notifié le : 08/06/26

la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois